

## STAGE EN ENTREPRISE

(Sous épreuve E61)

### 1. Objectifs :

Une période de **stage obligatoire de six semaines** minimum, en milieu professionnel, est organisée pour le candidat au brevet de technicien supérieur CRSA. Ce stage est un temps **d'information et de formation** visant à :

- **découvrir en profondeur le monde de l'entreprise**, en participant pleinement à ses activités, en observant pour les comprendre les modes d'organisation et les relations humaines qui l'animent, ainsi que les atouts et les contraintes ;
- **approfondir et mettre en pratique** des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition, en étant associé aux tâches techniques, aux projets en cours et en découvrant, les spécificités de l'entreprise ;
- **s'informer, informer et rendre compte**, par écrit, dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise structuré, dans le but de démontrer ses capacités d'analyse d'une situation professionnelle et de mettre en œuvre les compétences acquises en communication.

### 2. Organisation :

#### 2-1 Règlementation

Pendant le stage en entreprise, l'étudiant a obligatoirement la qualité d'étudiant stagiaire et non de salarié. Notre convention de stage précise :

- les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile ;
- les objectifs et les modifications de formation (durée, calendrier) ;
- les modalités de suivi du stagiaire par les professeurs de l'équipe pédagogique responsable de la formation et l'étudiant.

#### 2.2 Tâches pouvant être réalisées par l'étudiant :

- la mise en œuvre de moyens de conception, de production et de contrôle particuliers ;
- l'utilisation de systèmes de gestion, d'ordonnancement et de suivi de production en moyennes et grandes séries ;
- la mise en œuvre de plans d'amélioration de la qualité, de gestions des ressources humaines, de formation ;
- le respect de politiques de prévention des risques, d'amélioration de la sécurité ;
- la mise en œuvre de moyens de production relatifs aux ouvrages.

#### 2.3 Rapport de stage :

À l'issue du stage, les candidats scolaires rédigent un rapport présentant les éléments suivants :

- l'entreprise d'accueil, ses productions, sa structure et ses modes d'organisation (par le biais de quelques pages synthétiques résumant ces données) ;
- la description d'une ou plusieurs activités réalisées durant le stage en lien avec les compétences terminales évaluées (ces activités ayant permis d'aborder la connaissance de l'entreprise sur les plans de la technique industrielle, de l'organisation et de la gestion, de l'analyse d'un système automatique existant en vue de proposer des améliorations).

Le rapport doit se limiter à une trentaine de pages privilégiant des développements personnels et limitant au maximum les reproductions de documents disponibles dans l'entreprise.

#### 2.4 Evaluation :

Au terme du stage, le(s) **professeur(s) concerné(s) et le(s) tuteur(s) de l'entreprise** déterminent conjointement l'appréciation qui sera proposée à l'aide des fiches d'appréciations du travail réalisé (voir fiches 1 et 2 ci-jointes).

L'équipe des professeurs  
enseignants en CRSA.

Le chef des travaux

Le Proviseur

Jean-François ALLANIC

Jean MOUSSAUD

Jean-Louis VIRAZELS

Norbert BARTHEN

Laurent COSTES

Jean-Pierre VALLARD

Philippe WOJCIECHOWSKI

